Compte rendu synthétique
Conseil des quartiers Azalée Hibiscus Iris
Jeudi 23 avril 2026

Élus présents : M. Le Maire, M. MAZERE, Mme FOUCAUD, M. ZIAT, Mme PROUX,
Techniciens présents : M. MATHE, M. HAUTHIER,

Retour sur les doléances du dernier conseil

Étêter l'arbre de l'Allée du Lac : L'intervention est jugée complexe en raison de l'humidité du terrain, ce qui limite l'accès aux engins.

Rue des Fauvettes : Un curage de fossé réalisé en régie il y a quelques années aurait fragilisé le muret d'une habitation. Le dossier est à l'étude.

Les plateaux ralentisseurs de l'Avenue de Montbron sont évités par les automobilistes. Les habitants demandent à faire un complément avec des bornes : La pose de bornes complémentaires est techniquement difficile, car la largeur de la voie et le passage des poids lourds entraîneraient l'arrachement de ces installations.

Avenue de Montbron : La taille des végétaux a été réalisée.

L'accotement de la rue de l'étang n'est pas signalé. Il est demandé l'identification d'une zone de refuge : Une réflexion sur l'identification d'une zone de refuge sera menée en 2026. À noter que l'élargissement de la chaussée est techniquement impossible.

Taille du saule Rue de l'étang : Propriétaire contacté.

N°24 rue des fauvettes - un véhicule est stationné depuis plusieurs semaines et le lampadaire ne fonctionne plus : Le véhicule n'est plus là et le lampadaire refonctionne.

Allée du Lac - deux lampadaires ne fonctionnent plus : Le SDEG a été saisi.

Les racines du Pin parasol entre le n°3 et le n° 4 Impasse Mativo gène la voirie : Courrier envoyé au propriétaire.

Possibilité d'installer un ralentisseur au niveau du stop de l'Avenue de Montbron (dans la montée) : Des projets d'aménagement global sont en cours d'étude pour sécuriser cette zone.

Réorienter le miroir à la sortie de la rue Mativo : Le miroir de sortie a été réorienté.

Temps de parole aux habitants

Rue des Eaux Claires : Remerciements à la municipalité pour l'intervention auprès des propriétaires de chiens mordeurs. Les nuisances sonores ont cessé et les animaux ne sont plus en divagation.

Résidence Bois Boutin - Absence de signalétique concernant les animaux dans l'aire de jeux : Un panneau d'interdiction pour les chiens sera installé.

Pourquoi à partir du 92 Avenue de Montbron cette zone est en zone N : L'ensemble de l'avenue de Montbron est en zone UB depuis plus de 25ans.

Rue de l'Étang : La rue est jugée dangereuse en raison de son étroitesse. L'élargissement et la création de trottoirs étant impossible, plusieurs pistes sont à l'étude : création de zones de refuge, mise en sens unique, signalisation des caniveaux, accès "sauf riverains" ou passage en zone de rencontre (20 km/h). Une réunion de concertation sera programmée.

Pose de miroir intersection Avenue de Montbron - Rue de l'Etang : Un aménagement autre va être étudié.

Containers temporaires - Travaux avenue de Montbron : Les containers temporaires installés face à la maison médicale causent des nuisances (odeurs, gêne à la circulation). Les travaux se terminant fin mai, la commune sollicitera la reprise du ramassage en porte-à-porte dès la semaine prochaine pour soulager le secteur.

Travaux rue Pierre Loti : Les travaux sont prévus pour la fin de l'année 2026.

Ruisseau rue Pierre Loti : Concernant l'entretien du ruisseau, des courriers ont été envoyés aux riverains concernés.

Projet de logements zone des Groies : Le projet prévoit la construction de 25 logements. Un giratoire sera aménagé à la sortie du futur lotissement afin de réduire la vitesse et de sécuriser les entrées et sorties des riverains.

Autres points

Moustique Tigre : il est primordial de vider les coupelles d'eau et de fermer hermétiquement les récupérateurs d'eau de pluie. Une femelle peut pondre jusqu'à cinq fois sur une période de 12 semaines ; il ne faut donc pas laisser d'eau stagner plus de cinq jours. Par ailleurs, des pièges artisanaux peuvent être fabriqués pour limiter leur prolifération. La commune impose désormais des mesures strictes pour lutter contre ce nuisible, l'ARS (Agence Régionale de Santé) l'ayant officiellement déclarée « zone colonisée ». La municipalité pourra désormais mettre en demeure les résidents laissant de l'eau stagnante sur leur propriété. Une amende sera appliquée en l'absence d'amélioration constatée. À noter que les puits ne sont pas concernés par ces mesures.

Lutte contre le frelon asiatique : La commune invite les habitants à installer des pièges dès le printemps afin de capturer les reines. Une seule femelle peut en effet engendrer jusqu'à 2 000 individus. La municipalité prend en charge 50 % du coût de destruction d'un nid de frelons asiatiques, dans la limite de 50 €. Pour bénéficier de cette aide et consulter la liste des prestataires agréés, merci de vous adresser à l'accueil de la mairie.

Lutte contre les rats : Si vous constatez la présence de rats dans les réseaux publics (égouts, assainissement, etc.), il faut contacter les Services Techniques. Un passage pour une dératisation sera alors programmé sur le secteur concerné.